

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240205-DEL_24_01_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-01-02

REFECTION ET AMENAGEMENT DES
TENNIS MUNICIPAUX / DEMANDE
DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 31.01.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO.

Absents excusés : M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de rénover les tennis municipaux construits en 1984 et de les aménager en installant un logiciel de réservation et de paiement à distance permettant une meilleure gestion de l'espace.

Cette opération de travaux peut prétendre à une aide financière de la part de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux réfection tennis n°2	36.914,00	DSIL (80 %)	35.059,86
Fourniture logiciel de réservations	3.405,83		
Raccordements électriques	3.505,00	Autofinancement (20 %)	8.764,97
Total HT de l'opération.	43.824,83	Total	43.824,83

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement précité et sur la demande de subvention au titre du DSIL auprès de l'Etat.

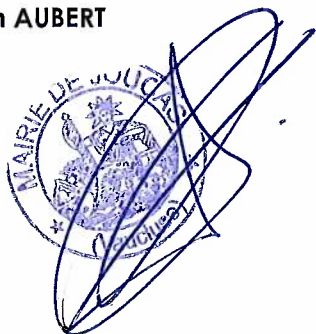
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de réfection et d'aménagement des tennis municipaux et le plan de financement précité ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 35.059,86 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 auprès de l'Etat ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires de cette opération seront inscrits au budget primitif 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal line, positioned to the right of the text for the secretary.